



## **COMPTE RENDU DE LA CPO DU 26 Janvier 2007**

Cette commission paritaire ouvrière était présidée par M CHARVE Sous Directeur de la gestion des personnels et de la réglementation.

### **1 - Suites données à la CPO du 10 mai 2006:**

#### **Ouvriers Hors Famille**

Les ouvriers qui sont dans des familles, ne correspondant pas aux activités professionnelles qu'ils ont, sont dits : hors famille. Cette situation ne leur permet que difficilement d'accéder au groupe supérieur.

Suite à la demande des os, à chaque CPO, un point sur ce dossier est fait ayant pour but de trouver des solutions pour ces agents et de sensibiliser les établissements ouvriers à ne pas créer de nouveaux cas.

A la DGAC sur 80 ouvriers concernés, 23 sont en cours de résolution

A METEO sur 19 ouvriers concernés, 4 sont en cours de résolution.

Les cas résolus l'ont été par changement de famille ou par départ à la retraite.

FO a fait part de son étonnement de voir le nombre de personnes concernées augmenter depuis la dernière CPO (+20% à la DGAC) mais également que la solution proposée pour certains agents soit une affectation dans la famille logistique alors qu'elle n'est toujours pas créée. Nous avons une nouvelle fois regretté de ne pas être associés au suivi de ce dossier. Le Président a accepté de faire participer les os à ces travaux.

#### **Intégration des 2% dans le calcul de la retraite (voir notre communiqué du 13/07/2005)**

Mesure du protocole 2000 qui prévoit que le complément de salaire soit pris en compte dans le calcul de la retraite.

Les agents qui partent à la retraite bénéficient de cette mesure. Un seul dossier reste à traiter pour les personnes qui sont parties entre 07/2001 et 06/2005.

FO qui a défendu seul l'application de cette mesure (CPO de 07/2004) auprès de l'administration, se félicite que cette mesure soit enfin appliquée.

#### **Création d'une HCA pour les conducteurs poids lourds**

Le STAC propose la création de deux fiches professionnelles HCA dans la famille conducteur de véhicules. Une fiche pour les ouvriers qui assurent la conduite d'engins de travaux publics (roulage de pistes en herbes) et une pour la conduite d'engins laboratoires et mesures.

FO a demandé s'il y avait des ouvriers dans d'autres établissements que le STAC exerçant des fonctions qui nécessitent le super lourd et qui pourraient être concernés par cette évolution. Le STAC aurait contacté les autres établissements avant de rédiger ces fiches, aucun établissement n'aurait donné suite.

Une réunion de travail est prévue pour finaliser au niveau national ces fiches qui ne devraient concerner que les ouvriers du STAC.

#### **Frais de mission et de déplacement (courrier FO au DAC AG en date du 18/04/2005):**

Lors de la dernière CPO, suite à différents courriers de notre organisation, FO avait demandé à l'administration centrale de trouver une solution afin que les ouvriers d'outre mer aient leurs frais de mission payés le jour de leurs essais professionnels. Actuellement ces ouvriers n'ont pas de frais de mission quand ils passent leurs essais.

L'administration s'était engagée à étudier à nouveau ce problème suite au nouvel arrêté sur les frais de déplacements. Ce nouvel arrêté qui s'applique sans distinction aux personnels de métropole et d'outre-mer permettra que tous les ouvriers soient mis en mission lors du passage des essais professionnels.

## **Point sur les groupes de travail :**

### **Maintenance Aéronautique**

Le Représentant du SEFA nous présente le rapport final de ce groupe de travail qui prévoit la modification des fiches mécaniciens aéronautiques, un plan de formation et des mesures transitoires. Ces évolutions étaient nécessaires pour adapter la famille mécanicien avion à la nouvelle réglementation européenne.

De nombreuses réunions se sont tenues au SEFA où les représentants FO ont obtenu plusieurs modifications avant d'arriver aux fiches proposées. Les agents qui seront recrutés dans cette nouvelle famille devront être titulaire d'une licence 66 et seront recrutés en groupe VI.

A la demande de FO les mesures transitoires prévoient que les mécaniciens aéronautiques du SEFA qui sont encore groupe V passent rapidement un essai de groupe VI.

Nous avons rappelé que le mandat de ce GT prévoyait également la création d'un HCC dans la famille Instrument de Bord. Le SEFA s'est engagé à entreprendre prochainement cette évolution.

### **Réflexion sur la création d'une « famille logistique »**

L'administration propose la création d'un groupe de travail dans le cadre de la CPO pour créer une famille logistique.

Le mandat proposé prévoit de recenser les fonctions concernées dans cette famille, de créer des fiches professionnelles et de proposer un mode d'intégration dans cette nouvelle famille.

L'administration propose que les travaux soient terminés pour fin 2008 avec des points d'étapes présentés à chaque CPO.

Fo a rappelé :

- que nous étions favorables à la création d'une famille logistique qui permettrait aux ouvriers d'accéder à des postes de responsables logistiques.

- que la création d'une nouvelle famille professionnelle intervient quand de nouvelles fonctions sont demandées aux ouvriers. Dans le cas de la logistique cette technicité est la gestion de tâches. Cette technicité doit se retrouver dans les fonctions tenues par cette nouvelle famille.

- que nous refuserions la création d'une famille fourre-tout.

Nous avons également insisté sur la nécessité de faire évoluer la nomenclature ouvrière afin de créer de nouvelles familles professionnelles pour que le corps des ouvriers réponde aux besoins en personnel de la DGAC et de METEO. Si ces évolutions ne sont pas menées, le nombre d'ouvriers dans les prochaines années sera en forte diminution.

## **2 - Les effectifs ouvriers de la DGAC et de Météo France**

A METEO :

- En 2006 14 ouvriers sont partis à la retraite aucune embauche n'a été réalisée. Début 2007 l'effectif ouvrier est de 200 ouvriers en fonction. Les effectifs les plus importants sont dans la famille ouvrier d'entretien, magasinier et électrotechnicien. La DRH nous a indiqué que des postes devraient être ouverts en 2007.

Un certain nombre d'avancements ont été prononcés sur 72 postes de hors catégories, 68 sont occupés début 2007.

FO, une nouvelle fois, a demandé à la METEO d'affecter des ouvriers sur les nouvelles familles professionnelles créées (informatique, climaticien, Hygiène et sécurité).

A la DGAC :

- Pour 2006 : 47 recrutements étaient possibles, 21 recrutements ont été réalisés et 11 sont en cours, 35 départs se sont produits. L'effectif réel au 31/12 était de 853 ouvriers. L'administration nous a annoncé un report de 25 ouvriers pour 2007 au titre des départs inopinés ou des recrutements non autorisés de 2006. FO conteste ce chiffre et demande à l'administration de prendre en compte comme départs inopinés les huit départs au titre des retraites (carrière longue) qui n'étaient pas prévus dans l'ancien protocole. Le Président accepte notre demande et rajoute huit recrutements et nous annonce qu'il les retirera sur les recrutements qui seront rajoutés au titre des inopinés 2007.

Une fois de plus l'administration essaye de limiter les recrutements ouvriers. FO continuera à demander que 33 recrutements soient reportés au titre de 2006. Nous avons envoyé un message à SDP2 pour demander l'application des engagements protocolaires.

L'ensemble des postes hors catégories a été attribué dans les établissements en 2006 (voir questions diverses FO sur ce point). Sur 290 postes de hors catégories, 264 sont occupés début 2007.

### **3 – Présentation des conclusions des travaux du groupe de travail « Amélioration des modes de recrutement et rôle des pôles de compétence » :**

Ce GT qui était issu du dernier protocole a poursuivi ces travaux dans le cadre de la CPO ce qui a permis à notre organisation d'y participer.

A la demande de FO, les dernières réunions ont porté sur :

- la rédaction d'un cahier des charges qui précise le rôle des pôles de compétence et des établissements ouvriers
- la création de fiches qui permettront une meilleure communication entre les candidats, les établissements ouvriers et les pôles de compétence lors des passages d'essais.

Cette charte précise :

- que le pôle de compétence s'engage à respecter la réglementation ouvrière et à organiser pour les familles professionnelles dont ils s'occupent des formations à l'essai et continues.
- que les essais professionnels doivent être réalisés par des personnels du pôle de compétence et non sous-traités à des organismes extérieurs.
- que le pôle de compétence est associé à la sélection des candidats lors d'un essai de recrutement.
- que l'administration centrale s'engage à donner les moyens nécessaires aux pôles pour fonctionner.
- qu'un suivi annuel sera fait sur le fonctionnement des pôles de compétence dans le cadre du comité de suivi formations ouvriers.

FO qui a proposé plusieurs paragraphes de ce cahier des charges se félicite de ce document et espère qu'il sera respecté par les pôles de compétence. Nous serons vigilants pour que ces engagements soient appliqués et nous interviendrons auprès de l'administration centrale quand cela sera nécessaire.

Suite à la validation de ce document et aux diverses évolutions menées depuis plusieurs années, l'administration a proposé de rendre obligatoire le passage des essais professionnels dans les pôles de compétence.

FO a été favorable à cette proposition pour les ouvriers de la DGAC mais nous avons demandé que des discussions se tiennent avec nos représentants au niveau de la METEO avant d'accepter cette évolution dans ce service.

Les autres organisations syndicales ont donné leur accord à cette évolution.

### **4 – Suivi des contrats énergie / climatisation (mesure protocolaire) :**

Dans le cadre de l'évolution des concessions aéroportuaires, il est prévu de transférer aux exploitants aéroportuaires les missions de fourniture d'énergie secourue. Sur ce point le protocole prévoit que :

- le suivi des contrats énergie et climatisation sera intégré à la DO
- une réflexion sera menée avec les personnels concernés afin de définir le partage des tâches sur la maintenance des équipements d'énergie et de climatisation relevant des SNA.

L'administration nous informe de la création d'un groupe de travail avec des représentants de la DO, des SNA et des représentants des exploitants aéroportuaires. Elle prévoit d'informer les personnels de l'avancement de ce dossier dans le cadre de la CPO.

FO a exigé que les engagements pris par l'administration soient tenus. Nous avons rappelé que lors des négociations protocolaires, l'administration avait accepté qu'un GT soit créé avec les os pour étudier ce sujet et faire des propositions et non simplement qu'une information en CPO leur soit faite. Dans ces conditions FO a informé l'administration qu'elle se dirigeait vers un conflit avec les personnels concernés, conflit que notre organisation soutiendrait.

Au vu de notre détermination, le Président de la CPO a demandé au représentant de la DO de proposer rapidement un mandat de GT pour répondre à notre demande. Ce GT se réunira en parallèle de l'autre groupe de travail.

FO a également dénoncé que sous prétexte d'harmoniser la gestion de l'énergie d'une plate-forme aéroportuaire à l'autre, l'administration va simplement garder la distribution de l'énergie des blocs techniques de la navigation aérienne, sauf dans le cas où cette responsabilité est déjà du domaine de compétence du gestionnaire et le restera. Drôle de définition d'harmonisation.

Après avoir obtenu la création de ce GT, FO y participera avec pour objectif de limiter au maximum l'externalisation de ces fonctions.

### **5 – Communication sur la délocalisation d'un service Météo – France du site de Trappes :**

La Directrice des Ressources Humaines de METEO-France est venue présenter le projet de délocalisation de la Direction des systèmes de l'information implantée à Trappes et qui doit être installée à Toulouse en 2012.

Cinquante ouvriers de Trappes sont touchés par cette délocalisation. Les mutations à Toulouse se feront sur la base du volontariat par contre il ne sera pas possible de maintenir ces personnels sur le site de Trappes après 2012.

La METEO demande que ces personnels soient prioritaires quand des postes seront ouverts en cicave-o. La DGAC répond qu'aucun engagement ne peut être pris car le protocole signé prévoit également un plan social pour permettre des redéploiements de personnels ouvriers à la DGAC.

En relation avec les représentants locaux de Trappes FO apportera son aide pour défendre les personnels concernés du site de Trappes.

## **6 - Questions diverses FO :**

### **Modification des cadres de Fonction des établissements ouvriers pour 2007 :**

L'ensemble des organisations syndicales a demandé que le cadre de fonctions des établissements ouvriers soit modifié pour équilibrer le pourcentage de hors catégories.

FO a regretté que l'augmentation des hors catégories de l'ancien protocole n'est pas mieux été distribuée afin de limiter ces différences. Nous avons rappelé que depuis plusieurs années nous étions la seule organisation à faire des propositions dans ce sens à l'administration. Propositions qui ont permis de diminuer les inégalités non de les supprimer. Si une différence est nécessaire pour tenir compte de la technicité des familles de chaque établissement et de l'âge des agents, ceci ne doit pas entraîner les différences actuelles.

### **Groupe de Suivi Formations Ouvriers :**

Une nouvelle fois FO a demandé que le groupe de suivi formations ouvriers se réunisse rapidement afin de rédiger un catalogue de formations pour 2007. Nous avons rappelé qu'en 2006 un catalogue restreint avait été diffusé car le GT ne s'était réuni qu'en fin d'année.

Le Président s'est engagé à réunir le comité de suivi.

### **Déroulement des essais de la famille Reprographie :**

FO a exigé que le pôle de compétence pour cette famille fonctionne normalement ce qui n'est pas le cas. Nous avons dénoncé plusieurs dysfonctionnements :

- les essais prévus au titre des avancements 2006 se passeront en 2007.
- Les essais professionnels sont totalement sous-traités à un lycée professionnel.
- Les formations à l'essai ne sont pas une remise à niveau mais une véritable formation continue qui met les personnels en position d'échec.
- Plusieurs déplacements sur Toulouse pour suivre ces formations à l'essai.

Dans ces conditions, les candidats sont placés en position d'échec. Nous avons demandé que des solutions soient rapidement trouvées à tous ces problèmes.

L'administration nous a informé qu'elle devait avoir une réunion avec le pôle de compétence pour remédier à ces dysfonctionnements.

### **Application de l' I.D.V. pour les ouvriers prévus au protocole 2007 - 2009 :**

Fo a demandé des explications sur l'application de cette mesure.

Le Président a rappelé qu'il était d'abord nécessaire de rédiger un arrêté pour définir les services concernés par cette mesure. Que cette mesure était limitée à une enveloppe budgétaire et qu'il fallait en tenir compte dans la rédaction de l'arrêté.

FO a d'abord rappelé que cette mesure détruira des emplois d'ouvriers d'Etat au profit de la sous-traitance et a exigé de l'administration qu'une étude soit menée avant de rédiger l'arrêté afin de ne pas créer d'iniquité entre personnels d'un même service concerné. L'Administration s'est engagée à réunir les os avant la publication de l'arrêté.

## **La Délégation**

### **Vos contacts :**

GAUBERT Pierre (Sefa) 06.21.01.39.59, BARTHES Bernard (Sefa) 04.68.94.45.05, LE-LAIT Michel (Enac) 06.21.55.24.00, DUPRAT Jean-Laurent (SNA SO) 06.60.48.32.80, MAROUBY Thierry (DTI) 06.23.75.03.44, Marc TINSEAU (SIA), Denis BARONNET(Météo Trappes), Jean- Claude PINTO (Météo – Trappes), Jean-MICHEL GAUDICHOT (STAC), Jean- Michel NOBLOT (crna est),